

ÉMERGENCE RECHERCHE

« Début de carrière »

- FAQ -

1. Est-ce que les ingénieur.es de recherche peuvent porter des projets ?

Oui, les ingénieur.es de recherche peuvent porter des projets s'ils sont statutaires et titularisés depuis moins de 10 ans.

2. Est-ce que les chercheur.es de l'Institut Pasteur peuvent porter des projets ?

Oui, les chercheur.es dans des laboratoires sous tutelle de l'Institut Pasteur peuvent porter un projet mais doivent, pour cela, avoir au moins un partenaire affecté à un laboratoire de l'université Paris Cité ou de l'IPGP, dans l'équipe constituée pour le projet.

3. Est-ce que les chercheur.es de l'IPGP peuvent porter des projets ?

Oui, les chercheur.es dans des laboratoires sous tutelle de l'IPGP peuvent porter un projet mais doivent, pour cela, avoir au moins un partenaire affecté à un laboratoire de l'université Paris Cité ou de l'Institut Pasteur, dans l'équipe constituée pour le projet.

4. Quels sont les profils de candidats qui peuvent déposer des projets ?

- Les maître-se-s de conférences, chargé-e-s de recherche et ingénieur-e-s de recherche statutaires **titularisé.e-s depuis moins de 10 ans** à la date du 1er janvier 2025.
- Les directeur-trice-s de recherche et professeur-e-s d'université arrivés **depuis moins de 3 ans à UPCité, l'IPGP ou à l'Institut Pasteur** à la date du 1er janvier 2025.
- Ces critères d'ancienneté s'appliquent tant au porteur qu'au co-porteur des projets interdisciplinaires.

Ne peuvent pas porter de projets :

- Les personnels uniquement hospitaliers tel que les PH, les techniciens-ne-s ou les personnels non statutaires (ingénieur-e-s, CPJ, AHU, CCA, PHU, post-doctorant-e-s, ATER, etc.), ainsi que les MCU et CRCN stagiaires.
- Les professeur-e-s et les directeur-trice-s de recherche, récemment nommés et qui sont dans une unité de recherche UPCité depuis plus de 3 ans, ne sont pas éligibles même si la nomination est récente.

5. Quels types de projets sont éligibles ?

- Toutes les disciplines sont éligibles.
- Un projet qui n'a pas fait l'objet de financement préalable.

6. Qu'est-ce qu'un projet interdisciplinaire ?

Il s'agit d'un projet avec deux porteurs d'unités de recherches (et de disciplines) différentes :

- L'un-e des co-porteur-euse-s doit être affecté-e à une unité dont UPCité, l'IPGP ou l'Institut Pasteur sont tutelles principales.
- L'autre co-porteur-euse ou co-porteur-euse doit être affecté-e à une autre unité dont UPCité, l'IPGP ou l'Institut Pasteur ou un autre établissement de l'Alliance Sorbonne-Paris Cité (ASPC) sont tutelles principales.

A savoir : les membres de l'ASPC sont : ENSAPVS, Ined, Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord.

7. Qu'est-ce qu'un projet mono-disciplinaire ?

Il s'agit d'un projet avec un-e porteur-se unique qui doit être affecté-e à une unité dont UPCité ou l'IPGP ou l'Institut Pasteur est tutelle principale.

Les personnels des unités des établissements membres de l'Alliance Sorbonne-Paris Cité peuvent participer à ces projets mais ne peuvent en être porteurs. *A savoir : les membres de l'ASPC sont : ENSAPVS, Ined, Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord.*

8. Est-ce qu'une personne peut co-porter plusieurs projets ?

Oui, cela est possible, les projets doivent néanmoins tous répondre aux autres critères, notamment d'émergence.

9. La lettre d'appui de la direction d'unité est-elle nécessaire quand le/la directeur.trice de l'unité est porteur.se du projet ?

Oui, une lettre signée endossant le projet est quand même nécessaire.

10. Quelles sont les dépenses éligibles ?

- Les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire) ;
- Les frais de missions, les prestations de services externes et les facturations internes ;
- Les autres dépenses de fonctionnement (y compris les gratifications de stage) ;
- Le financement de vacations. *Les autres frais de personnel ne sont pas éligibles.*

11. Qui contacter pour les questions générales sur l'AAP ?

Vous pouvez écrire à la cellule IdEx recherche à l'adresse suivante : idx.recherche@u-paris.fr

12. Qui contacter pour les questions relatives à la gestion financière si le projet est retenu ?

- Vous pouvez écrire à l'adresse suivante : recherche.pia.dfa@u-paris.fr.
- Pour toutes demandes relatives à la modification des crédits mis en place pour le projet, vous devez ouvrir un ticket HELP via le lien suivant : <https://help.app.u-paris.fr/plugins/formcreator/front/formdisplay.php?id=108>. Nous vous recommandons également de questionner la personne en charge de la gestion financière au sein de votre unité.

CONTACTS

Pour toute autre question relative l'appel Emergence « Début de Carrière »

Merci de contacter vos correspondant-es de la Cellule IdEx Recherche (DGDRIVE) à l'adresse :

idx.recherche@u-paris.fr